

La direction suspend deux cadres syndicaux

Grève illimitée à ArcelorMittal



Les travailleurs sont en débrayage pour des primes revendiquées non satisfaites par l'employeur. © D. R.

Le refus catégorique de la direction de souscrire à la revalorisation des primes de panier et de la femme au foyer est à l'origine du conflit.

Comme appréhendé par la direction de cette entreprise, les 400 travailleurs d'ArcelorMittal Pipes & Tubes Algeria (ex-TSS d'El-Hadjar) ont entamé leur mouvement de grève générale et illimitée, hier matin. Un débrayage qui intervient, rappelons-le, après l'échec des négociations portant sur leurs revendications socioprofessionnelles et le dépôt d'un préavis de grève, qui a expiré le 28 avril courant.

Le refus catégorique de la direction de souscrire à la revalorisation des primes de panier et de la femme au foyer, en particulier, est à l'origine du conflit qui a vite dégénéré en un bras de fer avec le syndicat d'entreprise, dont nul ne peut prédire l'issue, pour l'heure.

Les événements, aussi fâcheux les uns que les autres, qui se sont déroulés durant la période de préavis de grève au sein de l'ex-Tuberie sans soudure, ont, semble-t-il, compromis les chances d'une solution à même de satisfaire les deux parties, estiment des observateurs avertis. À commencer par l'envahissement brutal du siège social de l'entreprise par un groupe de travailleurs en colère, lesquels auraient agressé verbalement et physiquement leur directeur général et des agents de sécurité.

Ce qui a amené les responsables de l'Ampta à avoir recours à la Gendarmerie nationale de la commune de Sidi-Amar et au tribunal d'El-Hadjar auprès desquels ils ont déposé des plaintes officielles. Il y a eu ensuite cette série de débrayages déclenchés inopinément par les employés de la plupart des ateliers, alors que les

négociations étaient encore en cours.

La direction explique qu'elle a été obligée de s'adresser de nouveau à la justice pour dénoncer le non-respect du préavis de grève et à l'union locale de l'UGTA de Sidi-Amar territorialement compétente, pour avertir qu'elle allait prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des travailleurs et de leurs représentants syndicaux.

Des mesures qui vont de la ponction sur salaire des heures non travaillées, pour les premiers, à une suspension de leurs fonctions, pour le secrétaire général et le président du comité de participation de l'entreprise. Ces deux derniers ont été d'ailleurs destinataires, hier, de la notification de leur suspension de fonctions en attendant leur comparution prochaine devant la commission de discipline, alors que les travailleurs, qui ont déserté leur poste de travail durant la période du 20 au 28 avril, ont constaté des défalcatons importantes sur leur fiche de paie du mois échu. Autant de faits contrariants qui ne contribueront certainement pas à la restauration du dialogue comme a pu s'en rendre compte l'inspecteur du Travail de la circonscription d'El-Hadjar, qui a tenté vainement une ultime concertation entre les représentants de la direction et ceux des travailleurs de l'Ampta, avant-hier, mardi. Des syndicalistes inquiets pour l'avenir de l'ex-Tuberie sans soudure espèrent que les pouvoirs publics interviendront pour éviter tout dérapage sur le site d'El-Hadjar, tout en déplorant la suspension des deux représentants des travailleurs, qui, de leur point de vue, ne peut que durcir le conflit.

A. A